

## CHALLENGE ECL'OSE 2020 - REGLEMENT

### Modifications COVID 19

#### Préambule

L'évènement Ecl'Ose est le temps fort de promotion de la dynamique entrepreneuriale du territoire.

Son ADN est de permettre de :

- ⇒ Détecter les entreprises et entrepreneurs.es pépites dont le territoire peut être fier
- ⇒ Leur offrir des outils, notamment de promotion
- ⇒ Créer des liens et des opportunités de coopération entre eux
- ⇒ Mettre en lumière ces pépites

Pour tenir compte du contexte inédit de cette année 2020, le format de l'évènement s'adapte :

Nous avons observé, pendant le confinement, à quel point les entreprises du territoire\* sont capables d'adaptation, de rebond, d'agilité pour transformer leur production, leurs canaux de distribution, leurs moyens de communication, pour se mobiliser, pour maintenir l'activité, les emplois et s'investir localement.

Cette dynamique nous a donné envie de consacrer l'édition Ecl'Ose 2020 à toutes les entreprises et à leur dirigeants.es qui illustrent cette capacité d'adaptation, et qui, par leurs actions, leurs projets, se préparent et préparent l'avenir.

Compte tenu des incertitudes sanitaires, pas d'évènement en présentiel pour cette fin d'année... Nous optons donc pour un format digitalisé en organisant un challenge de pitches vidéo sur les réseaux sociaux.

Avec plus de 50 000 vues sur Facebook sur l'édition 2019, nous sommes confiants sur le succès de ce nouveau format !!

Il sera toujours temps de nous retrouver en présentiel dès que la situation sanitaire le permettra !

Mais n'attendons pas pour valoriser nos pépites !

Grâce à ce format inédit, nous mettrons en lumière 16 entreprises qui, par leur projet, l'évolution de leurs activités ou de leur façon de faire, apportent une réponse pour préparer le futur au travers de l'un de ces 4 thèmes :

**Digitaliser son activité ; Produire autrement ; (Re)localiser ses marchés ; Impliquer ses collaborateurs.**

#### **Digitaliser son activité :**

*Il existe de plus en plus de solutions digitales pour optimiser son organisation du travail, sécuriser son activité, amplifier ses capacités de production, élargir sa clientèle, diversifier ses canaux de ventes et de distribution, ou tout simplement poursuivre l'activité de ses équipes lors d'un confinement aussi soudain que qu'inédit.*

*Si la crise sanitaire a fait faire un bond incroyable à la digitalisation des entreprises, certaines n'avaient pas attendu pour amorcer la digitalisation de leurs activités.*

*Racontez-nous pourquoi et comment les outils digitaux vous permettent de préparer le futur.*

#### **Produire autrement :**

*Vous avez fait le choix de nouvelles matières premières, opté pour des procédés de production moins énergivores, transformé vos capacités de production pour répondre à un besoin émergent... ?*

*Produire mieux pour gâcher moins, produire au plus juste, développer adaptabilité et flexibilité de ses procédés de production pour réagir mais surtout anticiper sur l'évolution de la demande... De la réception des matières premières à la livraison de votre produit, racontez-nous comment vous repensez votre chaîne de valeur de production ?*

#### **(Re)localiser vos marchés :**

*Les motivations d'une démarche de r(e)localisation sont multiples : mieux valoriser son produit sur le marché, défendre le made in France, le made in Europe, ou tout simplement l'ancrage territorial, optimiser son empreinte carbone...*

*Pourquoi et Comment avez-vous appréhendé les marchés locaux ? Quelles sont vos méthodes de « sourcing » de vos fournisseurs, quels sont vos canaux de distribution, comment les avez-vous développés ?*

*Racontez-nous vos motivations et vos choix stratégiques pour (re)localiser !*



**Impliquer ses collaborateurs :**

*Le.la dirigeant.e et ses collaborateurs.trices sont les premiers ingrédients de la capacité de rebond de l'entreprise. Comment faites-vous pour les impliquer, pour que l'équipe soit en posture d'exploration, soit force de proposition, et capable d'adaptabilité et d'agilité ?*

*Racontez-nous comment vous avez réussi à mobiliser vos collaborateurs, mais aussi vos partenaires pour créer une intelligence collective au service d'un défi que vous avez réussi à relever ?*

4 grands témoins seront également mobilisés parmi les grands employeurs du territoire pour apporter leur regard sur chacune des 4 thématiques via une interview filmée.

*\* notamment au travers des publications Territoire #agile et #solidaire*

## Article 1 : Organisateur

L'Agence d'Attractivité et de Développement, représentée par Vincent Bazinet, son président, domiciliée au 3 rue Charles Sillard, 35600 Redon, n° SIRET 83456260500016 organise le challenge Ecl'Ose 2020.

## Article 2 : Objet du challenge Ecl'Ose 2020 et participants

Le challenge Ecl'Ose 2020 consiste à sélectionner parmi les entreprises candidates, les 16 lauréates qui participeront à la campagne digitale de pitch vidéo.

Critères de recevabilité de la candidature :

- Entreprise ayant une activité commerciale effective (CA)
- Entreprise domiciliée sur ou à proximité de Redon Agglomération et
- dont tout ou partie de l'activité se déroule sur le territoire de Redon Agglomération

Les candidats.es choisissent, lors du dépôt de candidature en ligne, la thématique dans laquelle ils.elles souhaitent pitcher (2 thématiques maximum). Le comité de sélection se réserve la possibilité d'affecter une candidature à une autre thématique s'il le juge pertinent.

## Article 3 : Dépôt des candidatures

L'acte de candidature est gratuit.

Les candidatures se font exclusivement en remplissant le dossier téléchargeable ici : [www.redon-attractivite.bzh/eclose](http://www.redon-attractivite.bzh/eclose)

Les candidats.es veilleront à joindre à leur dépôt de candidature :

- la copie de la carte d'identité du.de la candidat.e
- tout document attestant de l'existence de la structure (certificat d'immatriculation)
- le présent règlement "Challenge Ecl'Ose 2020" paraphé et signé

L'ensemble des documents devront être renvoyés à l'adresse suivante : [f.barcat@redon-attractivite.bzh](mailto:f.barcat@redon-attractivite.bzh)

La date limite de dépôt des candidatures est le **6 novembre à 12h00 (heure de Paris)**.



#### Article 4 : Calendrier

- 12 octobre 2020 : Ouverture des candidatures sur les réseaux sociaux
- Du 12 octobre au 6 novembre : Dépôt des candidatures en ligne
- 12 novembre : Comité de sélection
- 16 et 17 novembre : Formation de préparation du pitch offerte aux entreprises lauréates
- Du 18 au 23 novembre : Tournage et montage des vidéos
- Du 23 novembre au 18 décembre : Campagne digitale des pitches vidéo

#### Article 5 : Comité de sélection

La mission du comité est de sélectionner, parmi les dossiers de candidatures, les 16 entreprises qui participeront à la campagne de pitch vidéo sur les réseaux sociaux.

Le comité de sélection est composé de 5 personnes issues du monde économique du territoire de Redon Agglomération.

Chaque membre du comité est porteur d'une voix. Le comité est souverain et ses décisions sont sans appel. Il n'a pas l'obligation de motiver ou justifier ses décisions.

Les candidatures remplies par les participants.es ainsi que les délibérations des membres du comité sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au secret le plus strict.

#### Article 6 : Sélection des dossiers et des lauréats.es

Le nombre d'entreprises sélectionnées pour participer à la campagne digitale de pitches vidéo est de 16. La sélection veillera à une répartition équilibrée des entreprises lauréates sur les quatre thématiques suivantes : Digitaliser son activité ; Produire autrement ; (Re)localiser ses marchés ; Impliquer ses collaborateurs.

Seuls les dossiers portés par des candidats.es éligibles seront examinés (répondant aux critères définis à l'article 2 du présent règlement). **Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

Les dossiers de candidatures sont examinés par le comité de sélection sans audition des candidats.es.

#### Article 7 : Dotations aux entreprises lauréates

Les 16 entreprises lauréates se verront offrir :

- une formation au pitch de 3h
- le tournage-montage de leur pitch vidéo
- un portrait photo

Pour en bénéficier, l'entreprise lauréate devra s'inscrire, dès le dépôt de sa candidature en ligne, aux dates proposées. En cas d'indisponibilité sur les dates proposées, elle ne pourra exiger l'attribution de ses dotations.

#### Article 8 : Clause de réserve

L'organisation du concours pourra refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité.

L'organisation se réserve également le droit de regrouper plusieurs thématique ou d'en annuler certaines si elle constate un nombre insuffisant de dossiers, voire de créer une nouvelle thématique au regard des retours de candidature ainsi que de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'obligent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.



### Article 9 : Engagement des candidats.es et des lauréats.es

Les participants.es au challenge Ecl'Ose 2020 s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent et autorisent leur diffusion aux membres du comité de sélection.

Les lauréats.es s'engagent à se rendre disponible pour participer à la formation au pitch, au créneau de tournage du pitch vidéo et à la réalisation de leur portrait, ou à se faire représenter.

Les lauréats.es s'engagent à renoncer à leurs dotations s'ils ne sont pas disponibles sur les dates proposées par l'organisation.

Enfin, les participants.es renoncent à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions du comité de sélection.

### Article 10 : Confidentialité et protection des données

L'organisation s'engage à mettre tous les moyens en sa possession pour garantir la confidentialité des dossiers de candidature.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit adresser la demande écrite par courrier postal à l'Agence d'Attractivité et de Développement aux coordonnées suivantes :

Agence d'Attractivité et de Développement, 3 rue Charles Sillard, 35600 REDON

### Article 11 : Droit à l'image

Les participants.es autorisent l'utilisation de leur image par l'organisation pour les opérations de communication et notamment la diffusion des photographies et vidéos captées dans le cadre des dotations (voir dossier de candidature)

### Article 12 : Acceptation du règlement

La participation au Challenge Ecl'Ose 2020 implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement doit être retourné paraphé, daté et signé au moment du dépôt de candidature.

Le règlement est consultable et téléchargeable sur [www.redon-attractivite.bzh/eclouse](http://www.redon-attractivite.bzh/eclouse)

### Article 13 : Contact

Fanny Barcat - [f.barcat@redon-attractivite.bzh](mailto:f.barcat@redon-attractivite.bzh) – 06 22 49 59 52

Agence d'Attractivité et de Développement

3 rue Charles Sillard, 35600 Redon

Fait à : ..... Le : .....

Signature (Nom, Prénom, Qualité, Signature précédée de la mention "lu et approuvé") :

